296-1.1 AU 312 44003
FR 0853192
MAR 1940
FR-1940-03
N° 853.192
853,192
296-107.09
TRANSPARENT TOP

M. Mercorelli

2 planches. — Pl. I

Fig. 1.

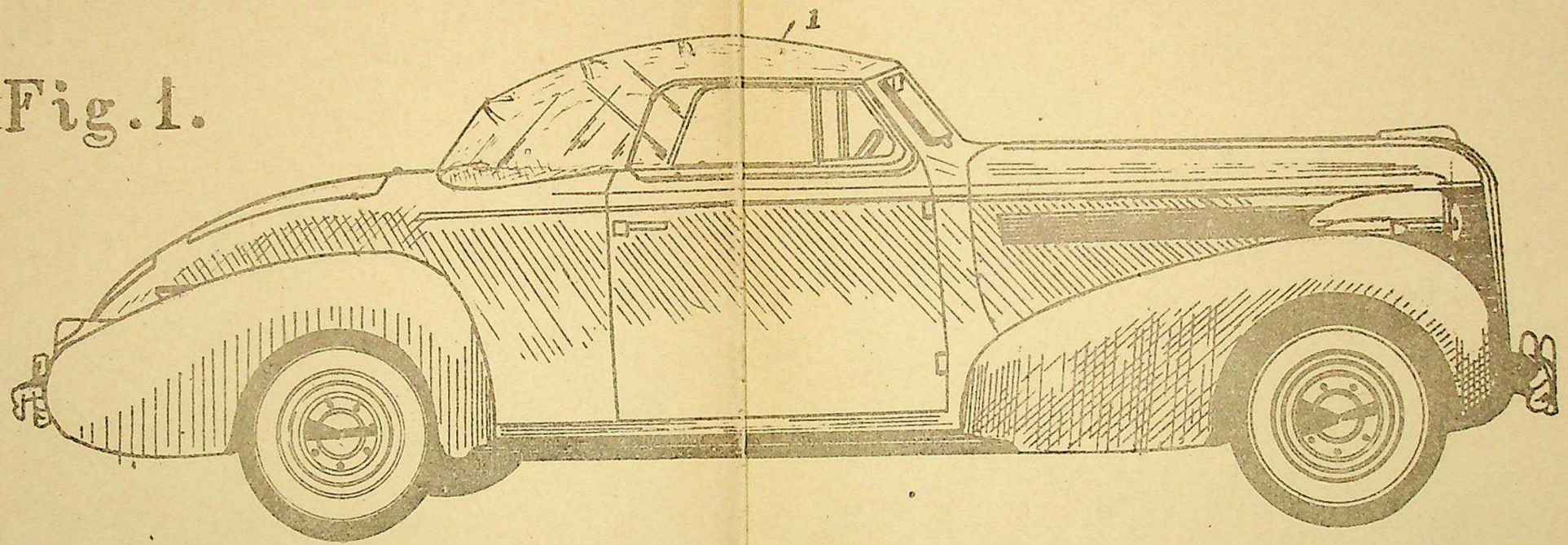

Fig. 2.

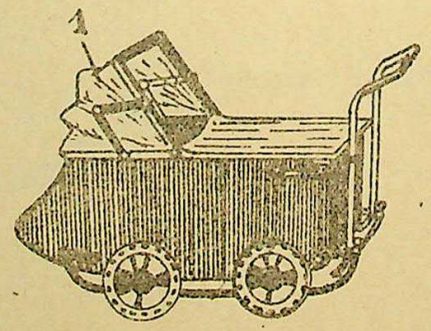

Fig. 3.

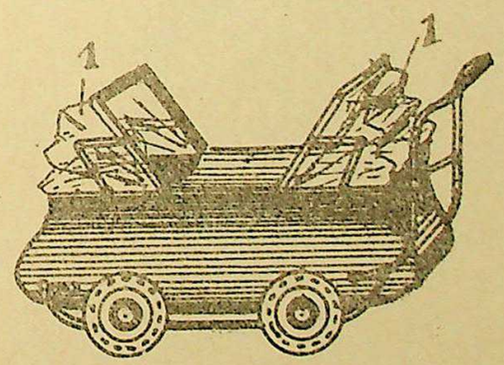

296/101

Fig. 4.

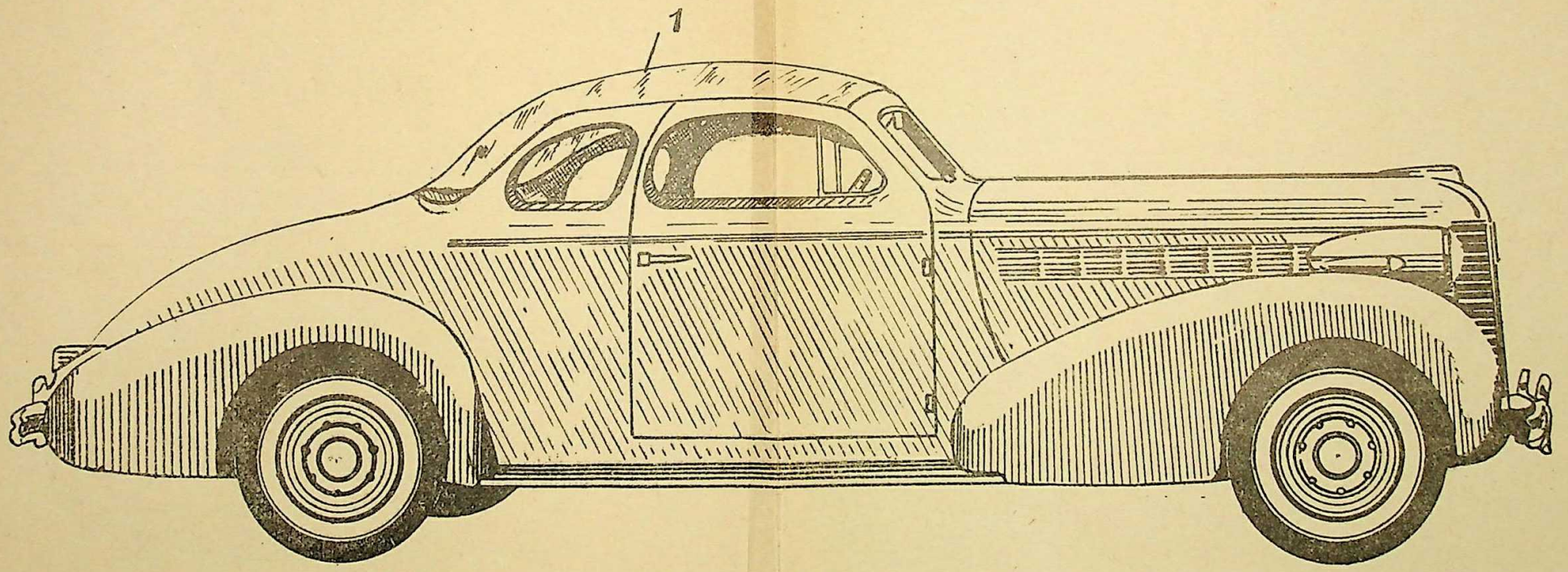

EXAMINER'S
COPY
DIV. 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 1. **N° 853.192**

Capote transparente pour véhicules et voitures d'enfant.

M. Louis MERCORELLI résidant en France (Alpes-Maritimes).

Demandé le 18 avril 1939, à 11h 30m, à Nice.
Délivré le 18 novembre 1939. — Publié le 12 mars 1940.

L'invention consiste dans l'application, à la confection des capotes pour tous véhicules, voitures d'enfant, etc., d'une matière transparente, souple, à base de cellulose ou autre, teintée ou non, imperméable et lavable.

Les capotes, constituées par cette matière, présentent sur celles existantes, de nombreux avantages dont les principaux sont les suivants :

1° Visibilité totale du paysage, avec tonalité rendue très agréable selon la teinte donnée à la matière transparente, ce qui est très appréciable lorsque le temps est maussade; cette teinte agit, également, sur les visages des occupants du véhicule qu'elle pare d'un joli reflet.

2° Atténuation des rayons solaires.

3° Nettoyage facile de la capote par lavage.

Lorsque cette capote sera adaptée sur une voiture d'enfant, elle permettra à ce dernier de voir ce qui se passe autour de lui sans être obligé de s'asseoir et de se pencher au dehors comme cela se passe actuellement; toute personne pourra également voir l'enfant sans être obligée de se courber. Les autres avantages indiqués pour les capotes des véhicules se retrouvent également dans cette application.

Sur les dessins annexés à titre d'exemple schématique et non limitatif de quelques formes d'exécution de l'invention :

La fig. 1 est une vue de profil d'une automobile à deux places et spider, munie d'une capote transparente.

La fig. 4 est une vue d'une automobile à quatre places avec également une capote transparente.

La fig. 2 montre l'application de ladite capote transparente à un landau.

La fig. 3 est une vue d'un landau à deux places muni d'une double capote transparente.

Cette capote 1 peut se faire en toute matière transparente souple ou légèrement rigide et revêtir toutes formes appropriées; elle se pliera ou se roulera aussi facilement que les capotes opaques actuelles; elle pourra être blanche ou avoir toutes teintes assorties ou non à celles de la carrosserie du véhicule ou choisies dans le but d'atténuer ou neutraliser les effets des rayons solaires, telles que celles que l'on utilise dans la fabrication des lunettes.

RÉSUMÉ.

Capote pour véhicules et voitures d'enfant caractérisée en ce qu'elle est constituée par une matière transparente, imperméable, lavable, teintée ou non.

Louis MERCORELLI.

Par procuration :
Henri DUCASSOU.

Prix du fascicule : 10 francs.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention. Paris (15e).